

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 6 juin 2006, à 19 h 30, au Centre Marcel-Dulude, 530 ouest rue Clairevue, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc, représentante du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Diane Miron, représentante du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur du Service des ressources éducatives, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Claude Dupras, coordonnateur au Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Normand Marion, régisseur au Service des ressources financières, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-218-06-06 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2006 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 30 mai 2006.
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

- 6.1. Maintien ou fermeture de l'école J.-P.-Labarre au 1^{er} juillet 2007 / adoption
- 6.2. Délégation de pouvoirs à la directrice générale, en cas d'urgence, pour la période estivale
- 6.3. Désignation d'un substitut à la directrice générale / article 203 de la L.I.P.
- 6.4. Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien / parc-école La Roseraie
- 6.5. Demande de modification au calendrier scolaire 2006-2007 / école Du Moulin
- 6.6. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville / adoption
- 6.7. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville / adoption
- 6.8. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption
- 6.9. École secondaire Ozias-Leduc / débarcadère / protocole d'entente avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- 6.10. Mesure de maintien des immeubles
- 6.11. Plan d'action de la direction générale
- 6.12. Règlement relatif à la tenue des séances du Conseil des commissaires / modification
- 6.13. Demande de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière / école de la Roselière
- 6.14. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
 - 6.14.1 scénario de gestion des demandes touchant un élève
 - 6.14.2 validation des recommandations du Comité de révision
- 6.15. Budget 2006-2007 / adoption.

7. Information :

- 7.1 Répartition des élèves et formation des groupes 2006-2007 / état de situation
- 7.2 Compte rendu d'une réunion du Comité de travail de l'organisation scolaire / dépôt
- 7.3. Rapport sur les dérogations 2005-2006
- 7.4. Postes et affectation des directions d'établissement.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

Séance ordinaire tenue le 2 mai 2006

C-219-06-06

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2006, avec la modification suivante :

- au point 6.4, y ajouter les deux phrases suivantes :

« *Considérant l'obligation d'assurer le respect du régime pédagogique prévue à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique;*

Considérant l'avis du MELS à l'effet que les dérogations au régime pédagogique, notamment celles touchant le calendrier scolaire, ne devraient pas être autorisées sauf pour des situations exceptionnelles; ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Séance en ajournement tenue le 30 mai 2006

C-220-06-06

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 30 mai 2006 et ce, tel que rédigé.

Votent en faveur : 21

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivis aux dernières séances

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Maintien ou fermeture de l'école J.-P.-Labarre au 1^{er} juillet 2007 / adoption

La présidente, madame Suzanne Chartrand, fait un rappel de la démarche de consultation suivie par la Commission scolaire des Patriotes depuis deux ans.

Le vice-président, monsieur Yvan Noël, fait la lecture à haute voix de la résolution proposée.

Madame Hélène Roberge annonce qu'elle votera pour la proposition de fermeture et explique ses raisons. Elle remercie tous ceux et celles qui ont déposé un avis ou un mémoire relatif à ce projet de fermeture. Elle note que les commissaires ont lu tous ces avis et qu'ils ont pris en compte tous les points de vue. Elle répond aussi aux arguments soulevés dans les mémoires. Elle note la nécessité d'être équitable dans l'utilisation des ressources de la Commission scolaire en vue du maintien des services.

Madame Denise Tremblay abonde dans le même sens. Elle souligne la décroissance démographique. Elle votera en faveur de la fermeture.

Monsieur Alain Villemure abonde dans le sens de l'intervention de madame Roberge. Il remercie ceux et celles qui ont soumis un mémoire. Il les a tous lu. Il annonce qu'il votera en faveur de la fermeture de l'école et il exprime l'opinion que c'est la solution la plus appropriée à ses yeux dans le contexte actuel.

Monsieur Jean-François Houle fait lecture d'un texte soulignant le phénomène de la dénatalité, ses impacts sur le milieu scolaire et l'exode des élèves vers le secteur privé. Il dénonce le manque d'appui du gouvernement pour supporter le secteur public en éducation et il exprime le souhait qu'une résolution à cet effet soit éventuellement votée par le Conseil. Il votera contre la résolution de fermeture.

Madame Line Tessier rappelle les échanges qui ont été tenus, notamment avec les membres du conseil d'établissement de l'école J.-P.-Labarre au cours de ce processus de consultation. Elle votera en faveur de la résolution de fermeture. Elle note que la Commission scolaire conservera le bâtiment jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Alain Langlois appuie la proposition exprimée par monsieur Houle à l'effet qu'il faut supporter le réseau public vs le réseau privé. Il est préoccupé par l'impact de cette décision sur le personnel. Il n'est pas convaincu qu'on a amélioré les services aux élèves de Boucherville, suite à la fermeture de l'école Sacré-Cœur l'an dernier. Il votera contre la proposition de fermeture.

Considérant la résolution C-153-02-06 adoptée le 7 février 2006 traitant de l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de fermer l'école J.-P.-Labarre à compter de l'année scolaire 2007-2008 et de réviser le Plan de répartition des élèves du secteur de Varennes;

Considérant les exigences des différentes politiques présentement en vigueur, notamment la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles* et la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes*;

Considérant les différentes obligations de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), notamment les articles 79 et 193 cités ci-après :

«79. Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1^o la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école»;

«193. Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

2^o le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

3^o la politique de maintien ou de fermeture d'une école»;

Considérant les avis publiés dans les journaux locaux le 11 février 2006 et le 8 avril 2006 ;

Considérant la réunion publique d'information et d'échange tenue le 22 février 2006 et l'audience publique tenue le 12 avril 2006 ;

Considérant l'analyse des avis transmis à la Commission scolaire des Patriotes par les différentes instances, groupes ou individus et ce, tel qu'ils apparaissent à l'annexe ACC-019-06-06 ;

Considérant la recommandation du Comité de travail du secteur ;

C-221-06-06 Il est proposé par monsieur Yvan Noël :

- de procéder à la fermeture de l'école J.-P.-Labarre à Varennes, à compter du 1^{er} juillet 2007 ;
- de reporter au mois de décembre 2006 l'adoption d'un nouveau Plan de répartition des élèves du secteur de Varennes.

Votent en faveur : 19

Votent contre : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Messieurs Jean-François Houle et Alain Langlois enregistrent leur dissidence.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique que cette décision difficile a été prise dans l'intérêt des enfants et de l'ensemble du milieu. Elle ajoute que la Commission scolaire des Patriotes fera tout en son possible pour supporter les élèves et le personnel concernés.

6.2 Délégation de pouvoirs à la directrice générale, en cas d'urgence, pour la période estivale

La directrice générale, madame Normande Lemieux, présente le dossier susmentionné. Monsieur Yvan Rioux exprime des réserves quant à l'adoption de cette résolution et il souhaite qu'on en réduise la portée qu'il juge trop large. Madame Lemieux explique le but de la résolution et sa portée réelle.

Considérant le Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires et le Règlement relatif à la tenue des séances du Comité exécutif à l'effet qu'il y a absence de réunion durant la période comprise entre le 5 juillet et le 21 août 2006 ;

Considérant les obligations administratives et les impératifs de gestion de la Commission scolaire des Patriotes durant la période estivale ;

Considérant l'obligation de respecter certaines échéances pour le bon fonctionnement de la Commission scolaire des Patriotes et pour qu'aucun préjudice ne lui soit causé ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

- C-222-06-06**
- 1) de confier à la direction générale le mandat de voir à la gestion, aux opérations et au bon fonctionnement de la Commission scolaire des Patriotes durant la saison estivale 2006 ;
 - 2) de déléguer à la direction générale, soit à la directrice générale madame Normande Lemieux ou en son absence à la directrice générale adjointe madame Claude Boivin, ou en l'absence de cette dernière au directeur général adjoint monsieur Joseph Atalla les pouvoirs et fonctions relatifs à la gestion de la Commission scolaire des Patriotes et à son fonctionnement et, sans limiter la portée de ce qui précède, de prendre toute décision, de poser tout acte et geste, d'appliquer toute mesure, de conclure et de signer tout acte, contrat, entente, protocole ou requête, de procéder aux nominations et affectations et d'entreprendre les démarches et ce, pendant la saison estivale 2006, soit du 5 juillet au 21 août ou jusqu'à la première séance du Conseil des commissaires de l'année 2006-2007, soit le 5 septembre 2006 ;
 - 3) que la direction générale rende compte des décisions dans le cadre du présent mandat estival à la première séance ordinaire du Conseil des commissaires de l'année 2006-2007, le 5 septembre 2006.

Votent en faveur : 21

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

6.3 Désignation d'un substitut à la directrice générale / article 203 de la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Paul St-Onge se joint à l'assemblée.

La directrice générale, madame Normande Lemieux, présente le dossier susmentionné. Monsieur Jean-François Rabouin questionne l'idée de faire une alternance 1 an/1 an vs 6 mois/6 mois. Monsieur Alain Langlois supporte l'idée 1 an/1 an à cause de la stabilité qu'elle permet.

Considérant l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique qui précise que «*le directeur général adjoint, ou celui des adjoints désigné par la commission scolaire, exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier*» ;

Considérant l'importance de maintenir une unité de pensée à la direction générale ;

Considérant l'importance d'assurer en tout temps une permanence à la direction générale afin de répondre à toutes les situations de gestion courante ;

C-223-06-06 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer *madame Claude Boivin* à titre de substitut à la directrice générale, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien / parc-école La Roseraie

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la participation financière de la Ville de Varennes pour l'aménagement d'un parc-école à l'école La Roseraie ;

Considérant la participation financière de l'école La Roseraie ;

Considérant la résolution du conseil d'établissement de ladite école ;

C-224-06-06 Il est proposé par madame Line Tessier d'adopter le projet de protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien du parc-école La Roseraie, sous réserve de la réception de la résolution de la Ville de Varennes.

La présidente et la directrice générale sont autorisées à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Demande de modification au calendrier scolaire 2006-2007 / école Du Moulin

Le directeur général adjoint, monsieur Joseph Atalla, présente le dossier susmentionné. *Madame Johanne de Villers se joint à l'assemblée.*

Considérant la demande de modification du calendrier scolaire 2006-2007 soumise par l'école Du Moulin ;

Considérant l'obligation d'assurer le respect du régime pédagogique prévue à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant que l'école s'engage à assumer les frais de transport additionnels ;

Considérant l'avis du MELS à l'effet que les dérogations au régime pédagogique, notamment celles touchant le calendrier scolaire, ne devraient pas être autorisées sauf pour des situations exceptionnelles ;

C-225-06-06 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de modifier le calendrier scolaire 2006-2007 exceptionnellement, pour les élèves fréquentant l'école Du Moulin les 30 et 31 août 2006 de façon à ce qu'il y ait une demi-journée de classe et une demi-journée pédagogique lors de ces deux journées.

Par la même résolution, il est convenu que ladite mesure s'appliquera aux écoles dont le conseil d'établissement approuvera un changement d'horaire semblable.

Votent en faveur : 22
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.6 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville / adoption

Monsieur Joël Boucher se retire de l'assemblée pour la durée de l'étude de ce dossier.

Le coordonnateur au Service des ressources matérielles, monsieur Claude Dupras, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Commission scolaire des Patriotes en sont venues à un accord sur un projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives ;

Considérant que les directions d'école ont participé aux négociations et qu'elles en recommandent l'adoption ;

C-226-06-06 Il est proposé par monsieur Paul St-Amand d'adopter le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, sous réserve de l'approbation des conseils d'établissement des écoles de la ville.

La présidente et la directrice générale sont autorisées à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Joël Boucher revient à l'assemblée.

6.7 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville / adoption

Monsieur Alain Langlois se retire de l'assemblée pour la durée de l'étude de ce dossier.

Le coordonnateur au Service des ressources matérielles, monsieur Claude Dupras, présente le dossier susmentionné. Il répond aussi aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant que la Ville de Boucherville et la Commission scolaire des Patriotes en sont venues à un accord sur un projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives ;

Considérant que les directions d'école ont participé aux négociations et qu'elles en recommandent l'adoption ;

C-227-06-06 Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville, sous réserve de l'approbation des conseils d'établissement des écoles de la ville.

La présidente et la directrice générale sont autorisées à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Votent en faveur : 23
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Monsieur Alain Langlois revient à l'assemblée.

6.8 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 27 juin 2006.

6.9 École secondaire Ozias-Leduc / débarcadère / protocole d'entente avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné et répond aux demandes de précision et d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Monsieur Yvan Rioux déplore que la documentation sur ce point ait été déposée séance tenante. Monsieur Marc-André Lehoux note que cette situation est due à des contraintes de temps incontournables et au fait qu'on tente d'être accommodant pour la Ville.

Considérant le projet d'entente relative au réaménagement des accès pour autobus à l'école secondaire Ozias-Leduc ;

Considérant que ce projet respecte les exigences spécifiées dans la résolution C-206-05-06 adoptée le 2 mai 2006 par le Conseil des commissaires ;

Considérant l'urgence de signer cette entente, de façon à permettre la réalisation des travaux sur le terrain de l'école secondaire Ozias-Leduc durant l'été 2006 ;

C-228-06-06 Il est proposé par monsieur Normand Dufour d'adopter l'entente relative au réaménagement des accès pour autobus à l'école secondaire Ozias-Leduc à Mont-Saint-Hilaire, sous réserve de l'approbation du conseil d'établissement de l'école.

La présidente et la directrice générale sont autorisées à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

Votent en faveur : 23
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.10 Mesure de maintien des immeubles

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 27 juin 2006.

6.11 Plan d'action de la direction générale

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 27 juin 2006.

6.12 Règlement relatif à la tenue des séances du Conseil des commissaires / modification

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 27 juin 2006.

6.13 Demande de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière / école de la Roselière

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 27 juin 2006.

6.14 Demandes de révision d'une décision touchant un élève

6.14.1 Scénario de gestion des demandes touchant un élève

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Claude Sasseville, présente le scénario de gestion des demandes de révision d'une décision.

6.14.2 Validation des recommandations au Comité de révision

Ce sujet sera traité à la séance du 29 août 2006.

6.15 Budget 2006-2007 / adoption

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 27 juin 2006 ou à celle du 29 août 2006, dépendamment des délais du MELS à produire les paramètres requis.

7. INFORMATION :

7.1 Répartition des élèves et formation des groupes 2006-2007 / état de situation

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Claude Sasseville, présente un document démontrant la répartition des élèves et la formation des groupes pour 2006-2007. Il répond aussi aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

7.2 Compte rendu d'une réunion du Comité de travail de l'organisation scolaire / dépôt

Un document est déposé.

7.3 Rapport sur les dérogations 2005-2006

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Jacques Beaudet, présente le rapport susmentionné. Il répond aussi aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

7.4 Postes et affectation des directions d'établissement

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 27 juin 2006.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Madame Luce Deschênes Damian se joint à l'assemblée. Il est 20 h 55.

- L'ex-président de la Commission scolaire des Patriotes, monsieur Gabriel Ducharme, exprime son étonnement du fait que des personnes ont organisé une conférence de presse la semaine dernière, dans le dossier du projet de fermeture de l'école J.-P.-Labarre. Monsieur Ducharme note que la Politique de maintien ou de fermeture des écoles à la Commission scolaire des Patriotes vise, notamment, à ce que les élus municipaux et autres fassent partie de la solution. Il se demande si cet élément a été oublié et il suggère que le Conseil en tienne compte dans le futur.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique que la Commission scolaire fait des efforts concrets à cette fin et recherche l'équilibre dans ses démarches de consultation. Elle note que les élus municipaux de Varennes et le député, entre autres, ont été rencontrés dans ce dossier.

- Madame Annie Pettersen, parent de l'école Marie-Victorin, s'interroge concernant les transferts d'élèves suite à la décision de fermer l'école J.-P.-Labarre.
- Madame Nathalie Thibodeau, parent de l'école Marie-Victorin, intervient sur les transferts d'élèves et le besoin d'assurer la stabilité du personnel du service de garde, notamment par rapport aux services à la clientèle EHDAA.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Madame Hélène Roberge demande quelles ont été les suites à la résolution que nous avons transmise au MELS concernant les règles budgétaires et la retaxation. La directrice générale, madame Normande Lemieux, explique qu'on aura peut-être une réponse avec le dépôt des nouvelles règles budgétaires qui sont attendues sous peu.
- Madame Roberge s'informe aussi du suivi aux discussions sur l'utilisation future de l'école J.-P.-Labarre. La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique que la Ville de Varennes sera tenue informée des démarches.
- Madame Lucie Legault demande des éclaircissements sur les changements d'horaire et de calendrier scolaire de certaines écoles.
- La présidente, madame Suzanne Chartrand, félicite et remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement des divers dossiers qui ont fait l'objet d'une décision plus tôt en soirée.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-229-06-06 À 21 h 12, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au mardi, 27 juin 2006, à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/ag